

Participer à l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT et PLU)

URBANISATION & PROTECTION des SOLS AGRICOLES

Objectifs de la formation

Comment faire prendre en compte les activités agricoles dans le projet communal durant l'élaboration du document, veiller à une consommation plus modérée des espaces naturels ? Savoir lire un document d'urbanisme, en repérer l'essentiel par rapport à l'ac

Enjeux

Dans un contexte d'urbanisation croissante, qui se traduit par une augmentation des conflits d'usage du foncier agricole, il apparaît primordial pour les agriculteurs/trices d'être capable de participer à l'élaboration (concertations, enquêtes publiques...) et à la mise en oeuvre des principaux documents d'urbanisme que constituent les Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). En effet, ces documents conditionnent l'avenir des terres agricoles et par voie de conséquence de l'agriculture. C'est pour répondre à cette nécessité que la FADEAR a sollicité une juriste spécialiste des questions de droit d'urbanisme et droit rural pour favoriser l'acquisition de connaissances et compétences juridiques pour renforcer la capacité des agriculteurs/trices à maîtriser les différents documents d'urbanismes et à intervenir lors de leur révision.

Pré-requis

Aucun. Public visé : Tout(e)s exploitant(e)s agricoles, conjoint(e)s d'exploitant(e)s, aides familiaux et cotisants solidaires de différentes régions de France. Salarié(e)s de structures accompagnant les agriculteurs/trices, en binôme, dans leurs démarches.

Déroulé

introduction : les objectifs de la journée.
Les connaissances qu'ont les stagiaires des SCOT et PLU et PLUI.
Leurs attentes.
Situer les SCOT, PLU et PLUI au sein des différents documents de planification et de la réglementation relative à l'urbanisme.
Hiérarchie entre les règles et documents d'urbanisme.
Leurs complémentarités.
Introduction historique sur l'origine des SCOT.
Définition du contenu d'un SCOT.
Etapas de la procédure d'élaboration.
Mise en oeuvre du SCOT.
Possibilités d'intervention pour les agriculteurs, les acteurs locaux et les citoyens.
L'origine des PLU (POS...)
Définition du contenu d'un PLU et d'un PLUI.
Procédures d'élaboration, de modification et de révision.
Mise en oeuvre du PLU.
Les possibilités de recours, d'intervention...
Synthèse collective des acquis de la formation.
Evaluation orale puis écrite de la formation.

Méthodes pédagogiques et moyens matériels :
Présentation magistrale puis questions-réponses avec les stagiaires.
Moyens : Tableau papier, vidéoprojecteur.

Dates, lieux et intervenants

01 févr 2018
09:30 - 17:30 (7hrs)
locaux de la Confédération paysanne 104 rue
Robespierre
93170 Bagnole

Intervenante extérieure experte : Amélie POVERT,
Direction Urbanisme Mixité sociale, instructrice, Grand
Poitiers
Communauté urbaine (86).
Animateur formateur : Julien Melou, formateur
FADEAR, depuis 7 ans.

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Infos complémentaires

Organisée par Fadear

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

Non agricole 175€

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Prise en charge intégrale des frais pour
les paysans_nes adhérent_e_s à
laFadear. Formation prise en charge
pour les paysans_nes non adhérent_e_s
à la Fadear par le fonds de formation
Vivea auxquels ils cotisent dans la limite
de leur plafond annuel.

Plus de renseignements

Julien Melou

jmelou@fadear.org

Fadear

104 rue Robespierre

93170 Bagnole

01.43.63.41.50

Le repas du midi est organisé par la
FADEAR et sont coût est compris dans le
coût de la formation ainsi que le petit
déjeuner.